



fonteray-le-fleury

Centre Communal d'Action Sociale

Bienvenue à la **Résidence Fleury** et au **Pôle seniors !**



Résidence Fleury / Pôle Seniors

10 Avenue Jean Lurçat
78330 Fontenay-Le-Fleury

Éditorial.....	3
Présentation de la Résidence Fleury	
Bienvenue !.....	4
Livret d'accueil.....	5
L'accueil à la Résidence Fleury.....	5
Horaires et déplacements.....	7
Hébergement.....	8
Plan des Studios.....	9
Vivre à la Résidence Fleury	
Restauration.....	10
Autres espaces communs.....	11
Animations.....	13
Surveillance médicale.....	14
Linge - objets personnels.....	14
Jours de marché.....	14
Tri sélectif.....	14
Animaux de compagnie.....	15
Autres services.....	15
Conseil de la Vie Sociale.....	16
Personne de confiance.....	17
Personne qualifiée.....	18
Vos devoirs.....	19
Redevance.....	19
Vos moyens de communication.....	20
Numéros utiles.....	21
Lutte contre la maltraitance.....	21
Pôle Seniors.....	22
Formalités administratives	
L'admission.....	23

ÉDITORIAL



Parce que le cadre de vie et le confort de nos séniors font partie de nos priorités, nous avons réalisé un hébergement de qualité répondant à quatre objectifs :

PARTAGE - AUTONOMIE SERVICES - PROXIMITÉ

Avec ses soixante-six studios, la Résidence Fleury offre un lieu privilégié aux personnes âgées valides qui souhaitent vivre de manière autonome sans pour autant être seules. La salle de restauration pour le déjeuner, les salons de rencontres, les animations ou encore le Pôle séniors donnent de multiples occasions d'échanges à domicile. Et cela en toute sécurité avec un service d'astreinte 24h sur 24.

Au-delà de son rôle de lutte contre l'isolement en facilitant les rencontres entre les personnes âgées de la Ville, le Pôle séniors, implanté au sein de la Résidence Fleury, est également le point d'accès à tous les services dédiés au "bien vieillir chez soi". Conçu comme un guichet unique, il propose les informations utiles sur le portage de repas, le service maintien à domicile, la coordination gérontologique, la télé surveillance ou encore les associations et les animations dédiées aux séniors.

Enfin, idéalement située en plein centre-ville, à proximité directe de la halle commerciale, des commerces, des lieux culturels, des professionnels de santé et de nombreux services à la population, la Résidence Fleury a également vocation à permettre l'ouverture des résidents sur la vie de la commune.

Un lieu de vie pensé et conçu pour faciliter l'autonomie et la solidarité au profit des résidents

RICHARD RIVAUD
Maire de Fontenay-le-Fleury

ANNIE BENOIST
Adjointe au Maire
Déléguée aux Séniors



**PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE :
BIENVENUE !**

Idéalement située au cœur de la ville, à proximité des commerces et des services, la Résidence Fleury participe activement à la vie sociale culturelle et économique de son quartier. Intégrée aux nombreux projets portés par l'équipe municipale, la Résidence Fleury est un établissement dynamique, ouvert sur l'extérieur qui accueille en journée les séniors de la ville désireux de partager des moments de convivialité et d'échange avec les résidents.

Construite en 1983, la Résidence Fleury est gérée par le CCAS de Fontenay-le-Fleury, en lien étroit avec Versailles Habitat, propriétaire du bâtiment. L'établissement offre un hébergement non médicalisé aux personnes âgées autonomes, de plus de 65 ans.

LE LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil a pour but de vous donner des informations utiles sur la Résidence Fleury et sur les conditions de votre séjour. La direction et le personnel se tiennent à votre disposition, ainsi qu'à celle de votre famille, pour les compléter si nécessaire.

Annie Benoist, Adjointe au Maire, déléguée aux Séniors, Fabienne Rossi, Directrice du C.C.A.S et Véronique Preston, Directrice de la Résidence Fleury ainsi que toute son équipe, vous souhaitent la bienvenue.

La direction et l'ensemble du personnel ainsi que les membres du Conseil de la Vie Sociale mettront tout en œuvre pour faciliter votre intégration dans ce nouveau lieu de vie.

L'ACCUEIL À LA RÉSIDENCE FLEURY

Tous les professionnels de la résidence ont un objectif commun :

“ Prendre soin de vous pour vous offrir une belle qualité de vie. ”

Les professionnels ont un rôle prépondérant dans votre vie quotidienne, en assurant votre confort, votre sécurité et votre bien être dans le cadre de votre projet d'accompagnement.

Ils sont à votre écoute et vous accompagnent au quotidien. Ils ont un devoir de réserve et de confidentialité vis-à-vis des confidences que vous leur faites et des informations personnelles qui leur sont données dans le cadre du secret professionnel partagé par l'équipe. Ils participent activement à la prévention de la maltraitance.

L'accueil de la résidence Fleury est également le lieu d'accueil du Pôle seniors (guichet unique). Cet accueil est ouvert au public de Fontenay-le-Fleury et aux résidents aux horaires suivants :

- **Lundi** : 9h - 12h / 14h-17h
- **Mardi** : 9h - 12h
- **Mercredi** : 9h - 12h / 14h-17h
- **Judi** : 9h - 12h / 14h-17h
- **Vendredi** : 9h - 12h

Lors de votre entrée sur la résidence Fleury, un code d'accès confidentiel vous sera confié. Nous vous demanderons de le conserver afin de préserver la sécurité au sein de l'établissement.

Véronique Preston vous renseignera sur les services et prestations organisées sur la résidence Fleury.

- Les logements (66 studios et un F2 domotique)
- La restauration
- La télé assistance
- Le service d'astreinte 24H sur 24
- L'accès WIFI
- Les activités proposées sur la résidence
- Les activités liées aux seniors sur la Ville
- Le portage des repas
- Les différentes aides sociales (APA, ASH)
- Le maintien à domicile
- La facturation

Les prestations et services proposés au sein de la résidence Fleury répondent à des critères qualitatifs de sécurité et de confort.



HORAIRE ET DÉPLACEMENTS

Les horaires d'entrées et de sorties sont entièrement libres. Toutefois, la vie en collectivité impose le respect de certaines règles relevant plus du savoir-vivre que d'une réglementation établie.

Les résidents gardent leur entière liberté mais, pour des raisons de sécurité et afin d'éviter à l'administration de la résidence de s'étonner d'une absence, il est demandé de signaler tout déplacement de plus d'une journée.

L'accès de la résidence est libre de 8h30 à 17h. En dehors de ces horaires, il est nécessaire d'avoir un code d'accès et/ou un badge. Ils sont fournis aux locataires à leur arrivée.

Des salons sont à votre disposition pour vous permettre de passer un moment de détente et accueillir vos proches.

L'HÉBERGEMENT

L'hébergement est assuré au sein de studios appartements d'environ 33 m² tout confort, agencés sur quatre niveaux avec un accès par ascenseurs et escaliers.

Les studios sont loués non meublés. Ils sont équipés d'un coin cuisine tout électrique. L'adhésion à la "Télé assistance" est obligatoire dès l'entrée dans les lieux. Il permet au personnel de la résidence, en cas d'urgence, de faire appel 24h/24 aux personnes référentes. Le personnel d'accueil se charge de l'adhésion et de la résiliation de ce dispositif.

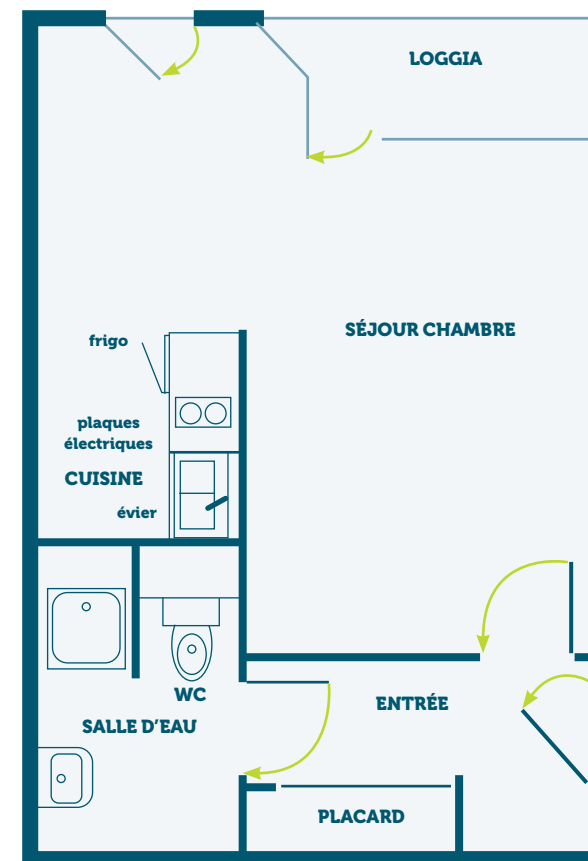
Le compteur EDF est individuel et doit être ouvert par le locataire à son arrivée.

Chaque studio (loué non meublé) comprend une pièce principale (prise TV et téléphone), une petite cuisine équipée d'un meuble sous évier, de 2 plaques de cuisson électriques, d'une salle de bain avec WC et douche entièrement carrelée, un grand placard situé dans l'entrée. La résidence Fleury suit un programme de rénovation de ses studios permettant d'améliorer le confort des résidents.

Les machines à laver sont autorisées dans les appartements avec un branchement aux normes en vigueur.

Les locaux communs comprennent une bibliothèque, une salle d'activité, une salle à manger, une cuisine, deux salons, une salle polyvalente pour les associations dédiées aux séniors, une buanderie réservée aux professionnels, des bureaux, une salle à manger du personnel, un local déchet, un salon bien être et plusieurs réserves dédiées au stockage du matériel de la résidence.

PLAN DES STUDIO





VIVRE À LA RÉSIDENCE FLEURY : LA RESTAURATION

Le restaurant est ouvert aux résidents de la Résidence Fleury et à tous les séniors Fontenaysiens.

L'équipe de restauration vous accueille dans la salle à manger du rez de chaussée pour le déjeuner du lundi au vendredi à partir de 12 h. Vous pouvez réserver votre repas au 01 79 92 82 62.

Les repas sont préparés et livrés par une société de restauration. La restauration fait l'objet d'un effort de qualité constante. Outre une surveillance rigoureuse de l'hygiène alimentaire, l'élaboration des menus fait une place privilégiée aux produits frais et traditionnels.

Les menus sont élaborés par une diététicienne et tiennent compte des observations collectivement exprimées par les résidents lors de la commission qualité.

La commande de menus de régime est possible sur présentation d'une prescription médicale.

Les menus sont affichés sur la porte qui mène à la cuisine.

Le repas du soir est pris dans votre appartement, toutefois si vous déjeunez au restaurant vous avez la possibilité de prendre un potage pour le soir.

Un plateau repas peut être préparé exceptionnellement pour les résidents souffrants, en appelant le service restauration avant 10h, et ce, pour une durée maximum de 48h.





LES AUTRES ESPACES COMMUNS



• Salons

Vous avez la possibilité de vous détendre dans les salons, consulter la sélection de revues et de livres mis à votre disposition, regarder la télévision et vous y retrouver pour des jeux collectifs. Des jeux de cartes et jeux de société sont à votre disposition.



• Jardin

Le jardin ombragé avec bancs, tables, chaises et parasols est accessible et vous pouvez vous y délasser à votre guise lorsque les conditions météorologiques le permettent.



• Bibliothèque

La salle Françoise Deshayes dispose d'une bibliothèque alimentée régulièrement en romans et livres culturels.

LES ANIMATIONS

L'animation crée une dynamique sociale. Vous pourrez découvrir les diverses activités et sorties organisées sur les tableaux d'affichage et d'informations. L'aspect intergénérationnel des animations est aussi privilégié, à travers l'organisation d'animations avec les jeunes de la ville et tous publics.

De nombreuses animations sont proposées au sein de la résidence. Vous avez le choix d'y participer ou non ! Les thèmes ainsi que les dates et horaires seront affichés sur les tableaux du rez-de-chaussée, face aux ascenseurs et distribués mensuellement.

En complément des animations proposées, les résidents ont la possibilité de profiter de sorties loisirs organisées au profit de tous les séniors.

Anniversaires

Une fois par mois les élus de la ville et l'équipe de la Résidence Fleury fêtent les anniversaires des bénéficiaires du restaurant avec un repas amélioré, un gâteau d'anniversaire et une animation ponctuelle.



LA SURVEILLANCE MÉDICALE

Chaque résident possède le libre choix de son praticien et de tous les services médicaux et paramédicaux dont il a besoin.

LINGE & OBJETS PERSONNELS

Les résidents apportent leur linge personnel, draps, couvertures, ustensiles de cuisine, rideaux et meubles.

LES JOURS DE MARCHÉS

Mardi • vendredi • dimanche de 8h à 13h

TRI SELECTIF

ORDURES MÉNAGÈRES	mardi et vendredi (à déposer dans le local poubelles)
ENCOMBRANTS	4^e mercredi du mois (à déposer la veille)

L'entretien des parties communes est assuré par le personnel de la résidence. Celui du studio reste à la charge du résident. Au besoin, le résident peut avoir recours à un service d'aide à domicile.



ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les petits animaux de compagnie sont admis dans la résidence.

LES AUTRES SERVICES

La famille ou les amis ont la possibilité d'être invités par le résident au restaurant Fleury. Un tarif spécifique sera alors appliqué.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie sociale est une instance de concertation composée de représentants des familles, des résidents et des professionnels.

Il se réunit au moins trois fois par an sur ordre du jour ou à la demande, des deux tiers de ses membres ou de la personne gestionnaire.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question concernant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Et notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- Les activités, l'animation socioculturelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ;
- Les projets de travaux et d'équipements ;
- La nature et le prix des services rendus ;
- L'affectation des locaux collectifs ;
- L'entretien des locaux.

Les représentants des Résidents :

Pour plus d'information contacter vos représentants (affichage sur le tableau du CVS au rez-de-chaussée).

Vous pouvez déposer vos suggestions, idées et propositions dans la boîte aux lettres du CVS au rez-de-chaussée de la Résidence.



LA PERSONNE DE CONFIANCE

La personne de confiance accepte d'être en liaison avec la direction de l'établissement et accepte d'être contactée rapidement en cas de problème. Elle est tenue à un devoir de confidentialité par rapport aux informations qui vous concernent.

Son rôle consiste à vous soutenir, vous accompagner dans vos démarches, vos entretiens, à vous aider dans vos décisions concernant votre santé et la bonne compréhension de vos droits. Vous pouvez mettre fin à cette désignation à tout moment via le formulaire de révocation de la personne de confiance.

Avant de désigner cette personne il est important de lui faire part de vos souhaits quant à sa future mission. Lorsque les deux parties sont d'accord sur ce principe, ils s'engagent conjointement à signer le formulaire prévu à cet effet.

Dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou nous faire part de vos décisions, le médecin ou l'équipe médicale qui vous prend en charge, consultera en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée.

L'avis ainsi recueilli auprès de la personne de confiance guidera le médecin pour prendre ses décisions. Vous pouvez en outre confier vos directives anticipées à votre personne de confiance.

Qui pouvez-vous désigner ?

Toute personne de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : un membre de votre famille, un ami, votre médecin...

Comment désigner cette personne de confiance ?

La désignation doit se faire par écrit.

Quand désigner votre personne de confiance ?

Vous pouvez désigner votre personne de confiance à tout moment y compris pendant une hospitalisation.

LA PERSONNE QUALIFIÉE

La personne qualifiée assure un rôle de médiateur, de soutien et d'informations. Son intervention est gratuite, ponctuelle et réalisée en toute discrétion. Il s'agit d'une personne bénévole, indépendante de toutes structures et de toute autorité, disposant de compétences dans le secteur social, médico-social et dans l'organisation administrative et judiciaire.

La mission de la personne qualifiée qui est sollicitée par un usager à des limites très claires : elle intervient en cas de difficulté, elle ne se substitue en aucun cas à un avocat ou un représentant légal et n'a pas pour rôle de faire des démarches notamment juridictionnelles, à votre place. Elle ne s'engage pas non plus à résoudre les difficultés pour lesquelles son conseil est souhaité. Son intervention se limite à une logique de conseil et de médiation amiable.

Pour faire appel à cette personne qualifiée, il vous suffira de remplir au moment venu, une lettre de sollicitation. Une fois complété, cette lettre de sollicitation devra être envoyée à l'adresse suivante :

Conseil Départemental des Yvelines

Direction Générale Adjointe des Solidarités
2 Place André Mignot • 78012 VERSAILLES CEDEX
personne-qualifiee@yvelines.fr

**VOS DEVOIRS**

Tout le personnel de la Résidence Fleury s'engage à mettre sa compétence à votre service, à vous respecter et à être à votre écoute.

En contrepartie, il attend de votre part et de celle de votre famille une attitude courtoise et respectueuse de son travail. Cette recommandation vaut également envers les autres intervenants.

LA REDEVANCE

La redevance est fixée par le conseil d'administration du CCAS de Fontenay-le-Fleury.

Le loyer comprend les charges locatives habituelles : entretien des espaces verts, ascenseurs, chauffage, eau, taxes de ramassage des ordures ménagères, service d'astreintes 24h/24, animations à la résidence (hors coût des sorties seniors), frais de personnel et de fonctionnement.

Restent à la charge du locataire : l'électricité, le téléphone, les assurances obligatoires (incendie, dégât des eaux, bris de vitre, ainsi que l'assurance responsabilité civile).

VOS MOYENS DE COMMUNICATION

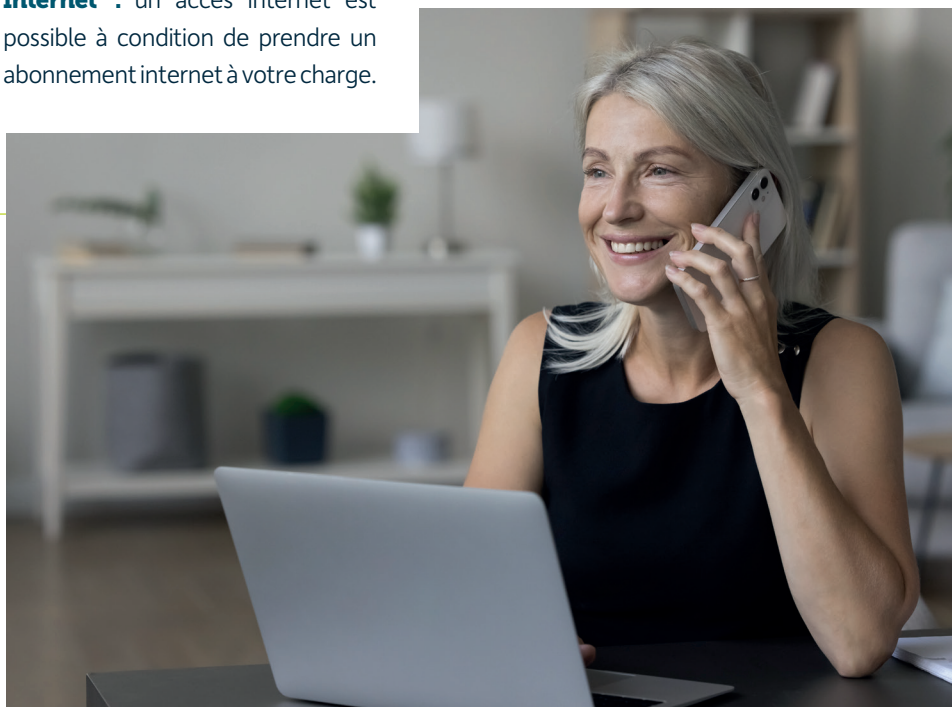
Le téléphone : les logements sont équipés d'une prise téléphonique. L'activation de la ligne, l'abonnement et les frais de communication sont à votre charge.

La télévision : tous les studios sont équipés d'une prise télévision

@ Internet : un accès internet est possible à condition de prendre un abonnement internet à votre charge.

Votre courrier : le courrier est déposé par la Poste dans votre boîte aux lettres.

L'affichage : toute information générale est portée à la connaissance des résidents par voie d'affichage dans le hall d'entrée.



NUMÉROS UTILES

- **Accueil Pôle seniors** : 01 79 92 82 60
- **Restauration** : 01 79 92 82 62
- **Astreinte de nuit et de week end** : 07 61 21 92 91
- **Direction** : 01 79 92 82 63
- **Police municipale** : 01 30 14 33 86
- **Police nationale** : 17
- **Samu** : 15
- **Pompiers** : 18
- **Centre anti-poisons** : 01 40 05 48 48
- **Hôpital Mignot** : 01 39 63 91 33
- **Pharmacie de garde** : contacter le commissariat de police au 01 30 14 63 30
- **Médecin de garde (week-end et jours fériés)** : 01 39 58 58 58

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

La Résidence Fleury s'engage à respecter les principes de la "charte des droits et libertés de la personne accueillie". L'ensemble du personnel est sensibilisé et formé aux situations à risques de maltraitances. Toute maltraitance est systématiquement signalée aux autorités compétentes.

Il existe un numéro national de signalement de négligence ou maltraitance : 3977



LE PÔLE SENIORS

Le Pôle Séniors est un lieu ressources. Guichet unique implanté au sein de la résidence, il est une porte d'entrée à tous les services de la Ville. L'ensemble des séniors de la Ville y trouvent les informations concernant notamment :

- **Le Pôle Autonomie Territorial (PAT) ;**
- **Les services d'aides et de maintien à domicile ;**
- **Le portage de repas** à domicile ;
- **La "Télé assistance" ;**
- **Les dossiers d'aide sociale à l'hébergement,** les dossiers APA ;
- **L'inscription au Plan canicule national ;**
- **Les associations** œuvrant auprès des retraités ;
- **Les inscriptions :** sorties, semaine bleue, colis de Noël et aux autres activités dédiées aux séniors ;
- **Carte de transport** améthyste.

Le Pôle seniors à une vraie mission de coordination, de lutte contre l'isolement et d'aide au "bien vieillir".

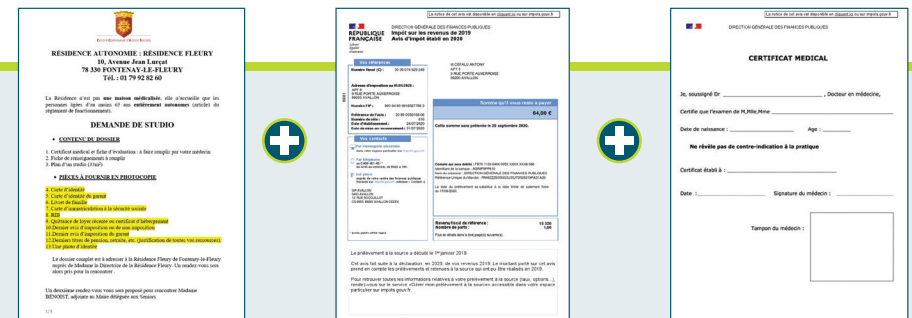
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES : L'ADMISSION

La Résidence Fleury accueille en priorité les Fontenaysiens ou les parents de Fontenaysiens de plus de 65 ans, valides et autonomes. En fonction des disponibilités, sont admises les demandes d'habitants des villes voisines. Le dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Un dossier d'inscription (disponible à la résidence Fleury),
- Une photocopie du dernier avis d'imposition,
- Un certificat médical

Les candidatures, adressées à la directrice de la résidence, sont soumises pour accord à la commission d'admission. Selon les ressources, le résident peut bénéficier de l'allocation personnalisée au logement (APL) dont la demande doit être effectuée auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF ou MSA).

Lors de l'entrée dans la résidence, une attestation d'assurance (réactualisée chaque année) est demandée ainsi que le versement d'une caution équivalente à un mois.



L'ÉQUIPE



De gauche à droite et de haut en bas :

Bénédicte FILLIATRE : Agent de restauration

Anita GASCHET : Assistante administrative et régisseur • **Céline MORICE** : Agent de restauration

Ayssa FALL : Adjoint technique • **Véronique PRESTON** : Directrice Résidence et Pôle Séniors

Christine DEBRENNE : Agent d'Accueil

Résidence Fleury : 10, avenue Jean Lurçat, 78330 Fontenay le Fleury

Tél : 01 79 92 82 60 / 63

Pôle séniors : 10, avenue Jean Lurçat, 78330 Fontenay le Fleury

Tél : 01 79 92 82 60

Hôtel de Ville : Place du 8 mai 1945, 78330 Fontenay-le-Fleury

Tél. : 01 30 14 33 00 - Courriel : mairie@fontenay-le-fleury.fr

